



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 21 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile GALLIOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 7)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ABIVEN	David	x		
BIANEIS	Sandra		x	Pouvoir à Carine CORLOSQUET
BORDET	Cédric		x	Pouvoir à Cécile GALLIOU
CALONNEC	Gwénaëlle		x	Pouvoir à Agnès SALAUN
CORLOSQUET	Carine	x		
COUET	Gilles	x		
GALLIOU	Cécile	x		
LAMARRE	Didier	x		
PERROS	David		x	Pouvoir à Didier LAMARRE
PLANTEC	Laurent	x		
SALAUN	Agnès	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : ABIVEN David

N°2025/23

MOTION DE SOUTIEN A L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Classification : autres domaines de compétences

Date de publication de la présente délibération : 31/03/2025

Madame Le Maire propose de soutenir l'audiovisuel public en adressant le courrier ci-dessous aux présidentes et présidents de groupes suivants : Ensemble pour la République, LFI, Socialistes et apparentés, Droite républicaine, Ecologistes, Les Démocrates, Horizons et Indépendants, LIOT, Gauche Démocrate et Républicaine, Groupe à Droite) :

« Madame La Présidente, Monsieur Le Président,

Je fais partie des plus de 2 000 élus ayant signé la tribune de soutien à l'audiovisuel public, publiée dans Ouest France le 19 février et largement reprise dans les médias. Je vous sollicite au sujet du calendrier parlementaire que vous devez étudier lors de la réunion du 04 mars.

En tant que Maire je vous demande de ne pas inscrire le projet de loi sur une fusion/holding de l'audiovisuel public à l'agenda du parlement. En effet, la réforme proposée ne pourrait qu'affaiblir durablement l'audiovisuel public, sans pour autant permettre de réaliser des économies sur le budget de l'Etat. Je prends en exemple la fusion des chaînes France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO, qui a pris 10 ans, et coûté 189,2 millions d'euros d'argent public dans les différents processus d'adaptation de ses structures.

Surtout, nous risquerions de perdre une partie des effectifs de journalistes qui couvrent l'actualité de nos territoires, partout en France, en raison de "rationalisations" entre France 3 et le réseau France Bleu, récemment rebaptisé "ICI". Ce sont aussi des programmes, qui mettent en valeur notre patrimoine et la vie locale, qui risquent de disparaître au nom de "mutualisations". Moins de diversité offerte à nos concitoyens, qui verraient se réduire l'offre de programmes télévisés, radios et internet de qualité, et accessibles gratuitement partout en France.

Dans une période où les fausses informations se multiplient sur les réseaux sociaux, à la faveur notamment du développement de l'intelligence artificielle générative, à l'heure où la concentration des médias s'accroît et que certains médias privés ont déjà basculé dans les mains de propriétaires au service d'une idéologie, à l'heure où les équilibres internationaux sont bousculés, conserver un audiovisuel public fort et de qualité constitue une garantie démocratique.

En attendant un projet de réforme qui présenterait une ambition pour l'audiovisuel public, je vous demande de préserver le périmètre, le financement et la structure des entreprises qui constituent ce service essentiel à nos concitoyens et à nos territoires. »

La motion de soutien est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Le Maire
Cécile GALLIOU




Le Secrétaire de séance
David ABIVEN

